

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires  
Financières

2

### Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le jeudi 22 juin 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

#### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, M'Hamed BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

#### Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahima NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Céline LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

#### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

#### Ne prend pas part au vote : 1

Patrice Leclerc

#### Nombre de votes pour : 39

#### Nombre de votes contre :

#### Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

### Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour l'année 2022

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte Administratif du budget annexe de la restauration du personnel communal présenté par Monsieur le Maire de Gennevilliers, pour l'exercice 2022,

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : 44 918,94 €,

Le solde d'exécution de la section d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à : 58 502,82 €,

Considérant que ce solde est égal à celui porté au compte de gestion du Trésorier Principal,

Considérant en outre des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 58 502,82 €

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote,

#### DELIBERE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200367-20230712-DELIB-2-2806-AR  
Date de télétransmission : 12/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Article 1 : Procède au règlement définitif du budget 2022 et propose de fixer comme suit, les résultats des  
différentes sections budgétaires :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Chap.	Intitulés	Montants
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 674,80
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	147 138,22
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	200 690,08
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2,76
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	43,28
	<b>Total:</b>	<b>367 549,14</b>

### Recettes

Chap.	Intitulés	Montants
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	84 614,27
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	400,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	85 477,25
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	241 975,76
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,80
	<b>Total:</b>	<b>412 468,08</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chap.	Intitulés	Montants
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 012,67
	<b>Total:</b>	<b>34 012,67</b>

### Recettes

Chap.	Intitulés	Montants
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 674,80
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	72 840,69
	<b>Total:</b>	<b>92 515,49</b>

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 12/07/23

Affiché le 13/07/23

Exécutoire le 13/07/23

Le Maire  
Patrice LECLERC

